

Le rôle le plus important que puisse jouer Forêts Canada dans le secteur des lots boisés est, selon toute vraisemblance, de participer au coût de la sylviculture. La plupart des membres d'associations de propriétaires de boisés que nous avons entendus y voyaient un besoin crucial et notre Comité s'est penché avec eux sur la nécessité d'apporter un soutien, d'autant plus que la plupart des grands propriétaires industriels de terres boisées semblent désireux et en mesure d'acheter et gérer du territoire forestier sans l'aide de l'État.

Bien que cette explication ne relève pas d'une analyse économique précise, on a fait comprendre à notre Comité que les entreprises qui disposent à la fois de lots boisés et d'usines de transformation en particulier, sont en mesure d'absorber les coûts de la culture des arbres et de la gestion des forêts à titre de frais d'exploitation, *l'usine de transformation étant considérée comme la source de profits plutôt que les arbres cultivés*. Bien entendu, il faut aussi mentionner que les terres de la Couronne ont la réputation très répandue d'être sous-évaluées en ce qui concerne l'établissement des droits de coupe, si bien que l'on considère essentiellement que l'industrie paie moins cher qu'elle ne le devrait les droits de coupe sur les terres domaniales. Les propriétaires des lots boisés laissent entendre avec insistance, en fait, que cette *sous-évaluation des droits de coupe sur les terres domaniales* est à l'origine des prix artificiellement faussés qui leur sont offerts sur les marchés concurrentiels, d'où un rendement financier trop faible pour leur permettre d'investir dans la gestion intensive de leurs terres.

*Traditionnellement, dans ce pays, nous avons développé notre économie en partant du principe que les ressources sont gratuites, qu'il s'agisse des poissons, des minéraux ou des forêts. Depuis toujours, on attend du gouvernement qu'il veille à ce que ces ressources restent disponibles, soit gratuitement soit à un coût minime. Nous sommes en train d'apprendre que faire pousser des forêts et s'en occuper, cela coûte cher. Nous les propriétaires de forêts privées devons non seulement couvrir nos coûts de production et de culture des arbres — les coûts de culture comprenant à la fois l'investissement sylvicole et les coûts de protection — mais il nous faut également tirer un rendement financier quelconque des investissements que nous faisons sur nos terres. On peut voir cela en termes de coûts de renonciation en raison des sommes immobilisées dans les boisés; on peut voir cela de diverses façons sur le plan comptable, mais il doit y avoir une motivation financière quelconque. Du point de vue financier, l'exploitation des lots boisés ne justifie pas l'investissement que nécessite l'aménagement forestier. — Peter deMarsh, président, Fédération des propriétaires des lots boisés du Canada (fascicule 9:39).*